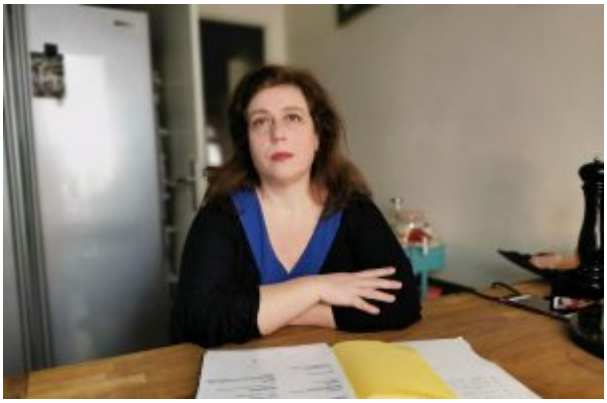
Paris : Son appartement squatté depuis 2 ans, elle ne peut plus payer son propre loyer (MàJ : évacuation des squatteurs, le studio est détruit)

06/02/2021 à 14h36



06/02/21

> *A Paris, la propriétaire d'un studio squatté se retrouve ruinée pic.twitter.com/jmTJW42YMa*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) February 6, 2021*

03/01/21

La préfecture n’avait jamais fait appliquer un jugement de novembre 2019 ordonnant sa libération. La propriétaire se retrouvait elle-même dans l’impossibilité de payer ses loyers

et sous la menace d'une expulsion. Mais la préfecture ne l'avait toujours pas fait appliquer. C'est désormais chose faite depuis ce mercredi. Dans la douleur toutefois.

« *Je suis venue lundi pour essayer de voir l'état de l'appartement, de peur qu'ils partent avant l'intervention de la police avec tout ce qu'il y avait à l'intérieur, raconte la quadragénaire. J'ai entendu beaucoup de bruits, de scie notamment. Je me suis dit qu'ils étaient en train de tout saccager. J'ai donc frappé à la porte, et la squatteuse m'a dit qu'ils libéraient l'appartement dès mardi.* »

Emmanuelle Iches revient donc le mardi, avec un huissier et son agent immobilier, pour reprendre possession de son bien. Mais le ton monte. « ***La squatteuse a voulu me taper. Son fils de 14 ans a mimé à mon encontre un signe d'égorgement. Et ils s'en sont pris à d'autres personnes.*** » Appelée, la police a placé en garde à vue une partie de la famille. Et l'appartement n'a donc pu être restitué que ce mercredi. […]

Sollicitée, la préfecture de Paris n'a pour l'heure pas répondu à nos questions. « *Toute cette histoire, c'est une succession de scandales, résume Emmanuelle Iches.* ***Mon appartement a été squatté, la préfecture s'en est lavé les mains pour y loger une famille avec un enfant de 2 ans aujourd'hui, qui va désormais avoir droit à un relogement d'urgence dans le parc social avant tous les autres demandeurs.*** »

Le Parisien

28/01/21

En quelques jours, sa vie a basculé. Début 2019, Emmanuelle Iches était l'heureuse propriétaire d'un studio situé rue de

Trévise, dans le IXe arrondissement de Paris. Cette blogueuse culinaire aux revenus limités le louait 1 000 euros par mois. Un logement acheté grâce à un héritage, qui lui permettait de subvenir à ses besoins, surtout de payer son loyer de 800 euros.

Sauf que durant quelques jours, le studio est demeuré vide après le départ du locataire. **Un court laps de temps dont a profité la mère d'un jeune enfant pour forcer la porte et s'y installer.** « Je ne m'en suis pas rendu compte tout de suite, regrette Emmanuelle Iches. Le délai de 48 heures, pendant lequel on peut demander une expulsion immédiate, a été dépassé. »

[…]

La propriétaire d'abord dans l'empathie

Alors, avec son agence, Emmanuelle Iches déniche un appartement à cette mère de famille, « dans ses moyens, selon les revenus qu'elle nous avait déclarés. Mais elle n'est jamais venue à la visite. Elle n'était pas honnête. »

Ne restait donc plus qu'une seule solution : saisir la justice. « Une procédure interminable, qui demande d'importants moyens financiers. **Depuis que je me suis lancée dans cette bataille, j'en suis à 10 000 euros de frais d'avocat et d'huissier** »

Des frais pour l'heure inutiles. **Pourtant, en novembre 2019, Emmanuelle Iches obtient gain de cause auprès du tribunal. Un jugement ordonne l'expulsion de l'appartement de la rue de Trévise, et condamne la squatteuse à des indemnités d'occupation ainsi qu'à verser des dommages et intérêts.**

Deux ans après le jugement toujours pas d'expulsion. « La vérité, c'est que les services de la préfecture n'ont pas

regardé le dossier. Ils ont vu une femme avec enfant, et ont décidé de s'opposer à la procédure, sans prendre en compte qu'elle n'avait pas arrêté de payer son loyer, mais qu'elle avait forcé les lieux. »

Désormais, c'est Emmanuelle Iches elle-même qui risque de devoir quitter son appartement, situé dans le XVIIIe arrondissement.

[…]

Le Parisien